

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0002190

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HASSAN

ARIZA

Date de naissance : 13/10/1964

Adresse : Residence Sidi El M'hamed El Idrissi

Casablanca

Tél. : 06 11 60 82 73

Total des frais engagés :

Dhs

### Cadre réservé au Médecin Dr. BEHATE Mohamed

**Dr. BEHATE Mohamed**  
**Médecin Généraliste**  
 Lot. AJ Farah Doha bnm. 19 Appt. 2  
 RDC Bd. Haj Fateh Hay Oulifa  
 Casablanca : Tel: 0522 95 00 16

Cachet du médecin :

Date de consultation : 26/04/2023

Nom et prénom du malade : RASSIDAT ARRA

Age :

Lien de parenté :  Lui-même

Nature de la maladie : ORL

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le 26/04/2023

Signature de l'adhérent(e) : éjjaj

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des actes
26-04 2023	C		200 /	Dr. BELLATECHNIQUE Médecin Généraliste Lot. Al Farah Dr. Hassan Hayat RDC Bd. Hassan II Casablanca Tel: 0622 86 00 00

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>PHARMACIE L'EXTENSION</b> 24 Rue St Joseph Extension - CASABLANCA Tél: 05 22 93 48 40	20.07.23	303,20

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant le type.

**Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement car

O.D.F 

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates a dental arch with 28 numbered teeth arranged in four quadrants. The quadrants are labeled D (left), G (right), H (top), and B (bottom). The teeth are numbered 1 through 8 in a clockwise sequence starting from the top-left molar.

#### **(Création, remont, adjonction)**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACI

LUDI 23007 PER AVR 25 PPV 340H90

61 - Economic Sh

3890

~~Dr. BEHATE Mohamed  
Médecin Généraliste  
Lot. Al Farah Doha bldn. 19 Appt. 2  
RDC Bd. Haj Farah Hay Oulfa  
Casablanca - Tel: 0522 65 00 18~~

303.20

~~PHARMACEUTICAL EXTENSION  
24 Rue Alissasra  
Extension Casablanca  
Tel: 0522 93 48 40~~

# DOCTEUR MOHAMED BEHATE

Diplômé du Centre Hôpitalo-Universitaire

Ibn Rochd à Casablanca

Ex-Médecin Interne des Hôpitaux d'El Jadida

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

# الدكتور محمد بحات

خريج المركز الاستشفائي الجامعي

ابن رشد البيضاء

طبيب داخلي بمستشفيات الجديدة سابقا

طبيب بالقوات المسلحة الملكية سابقا

الطب العام

Casablanca, le:

26.07.23

الدار البيضاء في

RADIGH - ADRADA  
1 D bedri 20 S.V.  
4000  
21 2000 S.V.  
9800 1 Delt X 2000 S.V.  
3.1 82.60 1 Delt X 2000 S.V.  
4.1 4.10 1 Delt X 2000 S.V.  
28200 1 Delt X 2000 S.V.

PHARMACIE EXTENSION  
21 Rue 8 Lissasfa  
Casablanca  
Tel: 05 22 93 48 40

جنزة الفرج الضرع - العمارة 19 الشقة 02 الطابق السادس، شارع الليمون الحاج فاعم امتداد الالفة - لissasfa 20190 الدار البيضاء  
Lot. AL FARAH - Addoha, Imm.19, Appt N°2 RDC, Bd.Laimoun Hadj Fateh Extension Oulfa, Lissasfa 20190 Casablanca

Tél.: 05 22 65 00 18